L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 26 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 21 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—A acheter comptant une maison ou terrain, dans le 2me ou 3me District. Adresser Mascot, soins de l'ABEILLE. 26 mars—7f

ON demande—Vieux souvenirs et vieilles curiosités de tout genre, tels que tableaux, photographies, meubles, armes à feu, argenterie, vêtements, robes, chapeaux, en un mot tout ce qui peut intéresser le public en général. Ces objets sont destinés à la Première Grande Exposition de curiosités antiques, avec primes, qui sera inaugurée au Musée de Robinson, jeudi, 2 avril 1891. Venez tout de suite avec les curiosités que vous aurez et prenez la liste des prix, etc. 21 mars—

ON demande—Un solliciteur pour représenter une Compagnie d'assurance contre l'incendie de première classe bien établie. Adresser "Assurance" à l'ABEILLE 20mars—7f

A VENDRE.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec de jeunes veaux chez H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 24 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Susan Lecompte vs Jackson Greenerry.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 14,516.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 31 mars 1891, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un wagon à quatre roues portant le No 771.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
20 mars—20 25 31

Mme E. J. Nicholson et son mari Geo. Nicholson, pour l'aider et l'assister, vs Fred. Kirchner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 19,178—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 31 mars 1891, à midi, au local No 68 rue du Camp, entre les rues Gravier et Natchez, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une machine à écrire Caligraph No 3 ; un cabinet en noyer tourné; un lot de nattes coco; une pendule; bibliothèques; pupitres, etc.; d'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 mars—21 25 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elise Pallitz, veuve décédée de August H. E. Seibrandt, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,178—Division C—Attendu que William E. Siebrandt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Elise Pallitz, veuve décédée d'Auguste H E. Siebrandt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—3 avril

Succession de Daniel Gorren.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,2[illegible]8—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de Daniel Gorren, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Mme Veuve Joseph M. Rouède.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 23,716.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Joseph M. Rouède, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—avril 3

Succession de Mme Louise Barthe, Veuve D. F. Edmond Barthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,445—Division B—Attendu que Mlle Madeleine Barthe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Barthe, veuve D. F. Edmond Barthe, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17mars—17 22 26

Succession de John Ignatius Hoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,456—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ignatius Hoppe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

Succession d'Antoine Marechal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Louise Marechal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,442—Division E—Attendu que Mme Bridget McLaughlin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm McLaughlin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mars—17 22 26

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,512 Division "D."—Alfred Aust vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred Aust, est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens du insolvable, pour prendre en considération sa décharge de toutes dettes, voter pour élire un syndic et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—3 f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,511—Division E—Walter J. Edwards vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Walter J. Edwards, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril, 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des propriétés de l'insolvable, de considérer son application pour une décharge de ses dettes, élire un syndic, et pour toute autre matière qui pourrait leur être soumise, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
25 av 3—3f en 30 jours

Frank Fleckinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Fleckinger, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible] mars—20 25 29

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MARS—CLASSE No 170
Tirage de 4 heures P. M.

74	61	16	47	18	17	35	68	32	64	44	33	58	14

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 25 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	....	50,000
1 Lot de..	25,000,	....	25,000
2 Lots de..	10,000,	....	20,000
5 Lots de..	5,000,	....	25,000
25 Lots de..	1,000,	....	25,000
100 Lots de..	500,	....	50,000
200 Lots de..	300,	....	60,000
500 Lots de..	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..$500,	soit......	$50,000
100 Lots de..$300,	......	30,000
100 Lots de..$200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (ilet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A long crédit et bas taux d'intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en quelque sorte en dependent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas (anciennement Fulton) désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de mademoiselle Mary A. May à O. M. Reden, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurent au pied américain comme suit:

Le lot No un mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de cent pieds deux pouces, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente-huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintiff d'après un acte fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1891. Cinq pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans deux, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement ($200 d'intérêts accrus et réclamés comptant par le plaintiff, ainsi qu'il est dit plus haut, tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaintiff, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque ayant rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à douze mois de crédit en un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865, déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante-trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas, à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant, au moment de la vente, un montant suffisant pour payer l'impression, honoraires du shérif et de commis, d'avocats, etc., soit à peu près deux mille six cents piastres [$2,600], et, en outre, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente, un montant suffisant pour payer les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, soit à peu près mille piastres [$1,000]. Ainsi, après avoir déduit du montant de son enchère, et le paiement comptant, d'à peu près trois mille six cent piastres [$3,600], pour payer les frais et charges de l'affaire et de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'acquéreur fournira un billet avec garantie pour le reste du montant de son enchère, portant 6 0/0 d'intérêt et garanti par hypothèque, etc. ainsi qu'il est expliqué plus haut.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Sturcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente-neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit ilet, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis H Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par H. F. Sturcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une et un tiers lignes sur le côté vers la rue Trémé et cent-vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Trémé qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, et même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent-vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2/3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une 1/3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt-huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti et la même largeur dans le fond sur la dite allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du dit lot No 16 et cent vingt-huit pieds neuf pouces 1/2 lignes sur le côté vers la rue Trémé, et le dit lot No 36 étant immédiatement dans le fond du lot ci-dessus décrit No 12, mais séparé par une allée-passage figurant sur le dit plan mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la dite allée ci-dessus décrite courant de la rue Marais à la rue Trémé, sur une profondeur de cinquante pieds et face à la dite rue Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les lots de terre ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec quatre cents quatre-vingt-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit quatre mille sept cent quarante-six dollars avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $1878 8 0/0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 1er décembre 1881; le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1882; et le même intérêt sur une semblable somme à partir du 1er décembre 1883. Et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds-capital hypothécaire pour les 487 actions sujettes à être réclamées en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de $47,800, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et des règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

H. L. Birdsong vs. Philip Thompson. —No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le LUNDI, 6me jour d'avril 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le certificat No 8 représentant cinquante actions du fonds-capital de la compagnie dite: "Electric Traction and Manufacturing Company," au nom de Philippe Thompson, défendeur dans la susdite affaire. La valeur au pair des dites actions $100 chacune.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—A un crédit de douze mois; l'acquéreur étant requis de fournir un bon acceptable, avec bonne et suffisante sécurité portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente et payable 12 mois après date.

L'acquéreur sera également requis de payer comptant une somme suffisante pour couvrir les frais et dépens de ce procès, estimés à $175, laquelle somme sera portée au crédit du dit bon de douze mois.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 25me jour de mars 1891.
J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
25 mars—avril 1 6

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de ponies savants, mulets, âne dressé, etc.

Marx Levy & Bro. vs. Lizzie Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,345—En vertu d'un ordre de vente daté le 23 mars 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 28 mars 1891, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local Nos 132 à 146 rue Baronne:
7 ponies,
2 mulets,
1 âne,
Tous bien dressés et habitués à faire des tours de force.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mars—24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Crossman (la rue à l'arrière étant la rue Delta.

Henry Schultz vs. Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,383.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Canal, Crossman et le Chemin Public, maintenant rue Delta, et désigné comme lot No 5 de l'ilet No Un, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 20 mai 1849, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan le dit lot mesure vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Suzanne E. Dupuy, d'après un acte passé par devant T. Guyol, notaire, le 30 décembre 1844. (Bureau des Aliénations, Livre 121, Folio 273.)
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 5 12 19 25

Geo Hunt vs R. F. Fenno,
No 11,932,

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le VENDREDI, vingt-septième jour de mars 1891, à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Vingt-six certificats numérotés de 58 à 83 inclusivement, représentant mille actions chacun du fonds capital du British Silver Company de la Nouvelle-Orléans, Lne, portant le nom de R. F. Fenno, étant payées en plein et non accessibles et représentant en moyenne six mille actions.

Valeur au pair des dites actions du capital, $10 chacune
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16 mars—16 20 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations d'un magasin de Thé,

Comprenant un Moteur Sprague, Cheval, Mulet, Wagon, Coffre-fort en fer, Balances, etc.

Albert C. Marchal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,464—En vertu [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 1er avril 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au Magasin coin des rues Chartres et Canal:

Tout le contenu du dit magasin comprenant un stock de thés, cafés, épices, chocolats, cacao, baking powder, etc.; aussi
Une machine force d'un cheval, moteur Sprague, et arbres de couche poulies, sellettes, comptoirs, traits, etc., étagères, etc.
1 coffre-fort Hall.
1 cheval.
1 mulet.
1 wagon et jeux de harnais, etc. Le tout d'après l'inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 28—1er avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,844.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 124 et mesurant conformément à celui-ci, trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Havemann, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000), avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'à paiement; 5 0/0 sur le dit montant du principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres; faisant ainsi tout le montant du paiement au comptant environ six mille trois cent soixante piastres ($6,360).

2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de police, etc.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
17 mars—17 24 31—7 14 18 19 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Martin A. Flood vs Louisa Rollins et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,468.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 23 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville, borné par les rues St-Patrick, St-David, Edmond et la ligne de division de la propriété L. F. Foucher et désigné comme ilet No quatre-vingt quatorze sur un plan dressé par Zimmerman, le 24 janvier 1854, et déposé pour référence à l'étude d'Achille Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit ilet de terre est divisé en dix-huit lots, numérotés de un à dix-huit inclusivement mesurant au pied américain, deux-cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Edmond, deux-cent quatre-vingt-dix-neuf pieds quatre pouces et dix lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux-cent-quarante-neuf pieds dix pouces de face à la rue St-David et deux-cent cinquante-six pieds et cinq pouces de face à la rue St-Patrick.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 108 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne. 8 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de résidence et de valeur No 46 rue Dumaine, entre Chartres et Royale.

Veuve Bertrand Saloy vs Dolores del Rosal, veuve de Manuel Pie Avila.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,154—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le second district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, dans cette ville, le 1er juillet 1856; la dite portion de terre mesurant, au pied américain, vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Dumaine, cinquante sept pieds huit pouces de profondeur sur le côté vers la rue Royale, s'ouvrant de deux pieds huit pouces, ensuite une seconde profondeur de cinquante-cinq pieds sept pouces ensuite, se reformant à angle droit de quinze pieds neuf pouces quatre lignes, ayant ensuite une autre profondeur de seize pieds un pouce, ayant ensuite quinze pieds trois pouces de largeur dans le fond et alors sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, contient vingt-neuf pieds quatre pouces de profondeur jusqu'à la ligne de façade (le tout plus ou moins) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent ou en dependent

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété rue Thalie, entre Howard et Freret (l'arrière rue étant Melpomène.)

L. Driesnel vs James Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 32,123—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et étant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret (anciennement Jacob), lequel est désigné comme lot No Deux de l'ilet No Vingt-deux, sur un plan qui est déposé au bureau de J. Mazureau, ex-notaire en cette ville, et mesurant, d'après le dit plan, Trente et un pieds sept pouces six et demie lignes face à la rue Thalie sur une profondeur de quatre-vingt seize pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

La dite portion de terre est composée de portions des lots Nos Cinq, Six et Sept sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, daté le 1er avril 1848, et déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Acquis par le défendeur par achat de Michael White, d'après un acte pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, daté le 18 avril 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

William Pinckard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumberg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La neuvième indivisé et le un cinquante quatrième intérêt indivisé de Scott McGehee dans:

Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Est Feliciana, connu populairement comme le "Holloway Place."

2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds-bénéfice non distribué, laissé par testament de A. E. McGehee à sa garde en faveur de Eliza Fisher, pour être distribué à la mort de la dite Fisher—le fonds bénéfice ainsi créé étant supposé être maintenant entre les mains de J. Burrus McGehee, exécuteur, etc.

(Le fonds-bénéfice s'élève à $92 500 dont le dit Scott McGehee a un 1/6 intérêt indivisé à la mort du dit Fisher.)

3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dorgenois [ilet borné par les rues Canal et Dorgenois.]

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois. [L'arrière rue étant Canal.]

Edward Keenan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 23,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Canal, Dorgenois et Gasquet, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de [illegible] notaire, comme plan No 79; les dits terrains touchent et mesurent, chacun, trente quatre pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dorgenois.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés sur les Nos 16 et 17 et mesurant, comme suit, mesure américaine:

Le terrain No 16, vingt sept pieds de face ou de façade rue Gasquet sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17 vingt-sept pieds de face ou de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1862, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1885.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'ilet 12, borné par les rues Laurel, Joseph Annonciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une requise annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Marris à Frederick Fel[illegible] le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel, la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex notaire, le 13 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 128, fol 713.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 17 24 31—4 11 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 5me jour de février 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Blanche Claudet, femme de John Claverie, vs John Claverie, son mari.—No 31,896.

Sur motion de F. P. Poché et W. J. Wagenpack, avocats de la plaignante et ayant produit en Cour la preuve requise et satisfaisante à l'appui de la demande de la plaignante, et la Cour considérant cette preuve en faveur de la plaignante et contre le défendeur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris en ceci contre le défendeur le 30 janvier 1891, soit maintenant confirmé et fait final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Blanche Claudet, femme de John Claverie, et contre le défendeur John Claverie, son mari, ordonnant et décrétant la dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant anciennement entre eux et une séparation de propriété de son mari.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la dite plaignante ait et recouvre du défendeur la somme de trois mille piastres avec intérêt à 5 0/0 par an à partir de la demande judiciaire jusqu'à paiement et avec reconnaissance de l'hypothèque générale existant en sa faveur [illegible] de l'enregistrement de sa réclamation pour deux mille piastres à partir du 13 janvier 1876 et pour mille piastres du 7 juin 1890.

Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais du procès.
Jugement rendu le 5 février 1891.
Jugement signé le 12 février 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 25me jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-onze.
{Sceau} M. GUIRAUD, Député-Greffier.
26 fév—26—mars 10 20 27

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known in Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Metairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 30,615.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis-plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis-plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant B Titche, notaire.
25 mars—25 26—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Joseph Fernandez.

Placement avantageux de trois propriétés formant les encoignures des rues St-Louis, Douane, Bienville et le Passage de la Bourse, situées dans le centre des affaires et près de la rue du Canal—donnant de bons revenus et vendues à un faible taux d'intérêt, six pour cent seulement.

Vente positive pour effectuer un partage.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 mars 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, pour le compte de la susdite succession, les propriétés suivantes:

1° L'encoignure nord-ouest du Passage de la Bourse et de la rue Douane, mesurant 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur et façade au Passage de 1-0 pieds. Ensemble la bâtisse en briques à trois étages ayant trente-deux offices ou bureaux verandah sur la façade et balcons sur le côté. La bâtisse de l'encoignure où se trouve le café et les cinq chambres au dessus sont louées à bail jusqu'au 31 décembre 1891, à raison de $82 50 par mois. Les neufs bureaux au rez-de-chaussée faisant face au Passage sont tous loués à raison de $45 par mois et les autres bureaux au-dessus aux 1er et 2me étages sont tous susceptibles d'un loyer de $65 par mois, faisant un loyer mensuel quand toute la bâtisse est occupée, d'un revenu de $192 50.

2° L'encoignure sud-est de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade au Passage de 81 pieds 4 pouces 3 lignes. Ensemble un magasin en briques à trois étages avec veranda sur la façade.

3° L'encoignure sud-ouest de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, mesurant 23 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St-Louis sur une profondeur et façade au Passage de 117 pieds 1 pouce. Ensemble une bâtisse en briques à trois étages avec veranda faisant face à la rue St-Louis.

Le rez-de-chaussée est occupé par une buvette et restaurant et les étages supérieurs sont subdivisés en dix-sept chambres.

Les installations de la buvette, les glaces et les persiennes et les séparations sont comprises dans la vente. Loué $90 par mois. Pour plus d'informations se référer aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et 6 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles [illegible]. Les acquéreurs paieront en outre du prix d'achat, les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. Théard, notaire.
22 mars—

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Excellents placements en propriétés de choix bien situées.

Cottages doubles, attrayants et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasin, coin Aline.

Le cottage en bois confortable et deux lots, No 1029 rue Magasin, coin de la rue Général Taylor.

Et le magasin de choix et productif et cottage double, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magasin.

— Dans l'affaire de —

John D. Singer vs John C. Mohler et autres

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 176 rue de la Commune—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre et d'un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, de la paroisse d'Orléans, daté le 11 mars 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Les deux magnifiques cottages doubles en bois,** [illegible] Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazine, encoignure Aline, [illegible] de trottoir, avec galeries sur la façade, cinq chambres, [illegible] citernes, [illegible] sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan [illegible] Gottschalk, ancien notaire en cette ville, sous No 52; l'ilet étant borné par les rues Magasine, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots [illegible] mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Magasin sur 128 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magasine et Aline. Le plan fait par John F. Braun architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé au lieu de la vente. Ces propriétés sont en bonne condition, bien situées et constamment louées. Les personnes en recherche d'un placement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.

2° **Le cottage double en bois et magasin bien situé,** Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, citerne, hangars, cours à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'ilet No 10, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 6 septembre 1864, sur lequel le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magasine, sur 115 pieds de profondeur à la rue Général Taylor entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double ligne de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.

3° **La résidence-cottage en bois,** propre et confortable, et deux lots de terre No 1029 rue Magazine coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'ilet No 11, bornés par les rues Magazine, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan sous le No 140, déposé dans le bureau de James Graham ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 10 forme l'encoignure des rues Magazine et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dehors des lignes du lot, et contient galerie de façade et 7 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. Le surplus du terrain est planté d'arbres à fruit et autres, fleurs et bosquet, et assez d'emplacement pour des améliorations additionnelles. Etant dans un bon quartier au-dessous du sixième district cette propriété peut servir comme résidence et emplacement d'affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocat; les polices d'assurance devant être transférées, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et faire le dépôt habituel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 mars—18 21 2[illegible]—avril 4 11 18

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Esnas St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. K. Downing, notaire.
Dix pour cent [illegible] à la vente.
3mars—3 21 26—avril 4 11

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI, 26 mars 1891, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 59 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 26 mars—1f

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE.

BOTTES ET SOULIERS Venant d'être directement reçus des manufacturiers.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE Encanteurs—Il sera vendu, le JEUDI 26 mars 1891, commençant à 11:30 heures A. M., à notre Salle d'Encan, No 35, rue de Chartres. Un beau lot de bottes et souliers, et marchandises [illegible] et désirables et digne de l'attention du commerce.

Conditions à la vente.
26 mars—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégant et grand cottage élevé de terre No 299 avenue Jackson.

Bâti sur un vaste terrain, façade et arrière, au coin de la rue Brainard, faisant face à et près des belles maisons de résidence des Townsend, Taylor, Pierson, Phelps, Herman, Nicholson et Whittaker; et

Un cottage sur une terre cultivée à Carrollton.

A toucher du quai des "ferries", bacs à vapeur de Gretna.

A L'ENCAN, ET A CREDIT.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans la susdite affaire, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Le cottage élevé de terre, 299 avenue Jackson, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure en tout 82 pieds de façade rue Jackson, sur 152 de profondeur, le tout plus ou moins. La maison de résidence a de grands corridors, une salle à manger, chambre à bain, eau chaude et froide, une grande écurie dans la cour. Tout le confort et tous les agréments de la maison d'une grande famille, dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer rote aux jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets doivent être demandés aux encanteurs pour être admis à visiter la maison.

2° Le cottage à un étage et demi, avec tout l'ilet, à Carrollton dans le Septième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Upperline, Jackson, Plum et Quatrième. Le dit carré se compose de 14 terrains numérotés de 7 à 20 inclusivement, et mesure 301 pieds sur 216, plus ou moins. La maison a 8 chambres, chambre à bains, etc., grande écurie. La terre est cultivée et plantée de pruniers, pêchers, figuiers, orangers pruneaux du Japon, vignes, etc. Une demeure charmante, non loin du centre des affaires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste à crédit de un et deux ans, payable en sommes égales avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour des ventes, garanti par lien et privilège du vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de police d'assurance, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm. Morgan Gurley notaire.
25 mars—25—avril 4 11 18 25

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement de choix pour bâtir avec bâtisses en bois à deux étages,

No 601 rue Carondelet, entre les rues Deuxième et Troisième.

Terrains 43x120 pieds.

Dans l'affaire de

Marie Agnes Gauffria vs Catherine McWalters.

Pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre et d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. F. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 12 mars 1891 et signé le 19 mars 1891, dossier No 32,168 dans l'affaire de Mary Agnes Gauffria vs Catherine McWalters, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

No 601 RUE CARONDELET.

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 246, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, le quel comprend tout le lot primitif No 6 et la moitié supérieure du lot primitif No 5, et mesure ensemble 43 pi et 7 pouces et 5/8 ligne de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois [illegible] étages avec 16 chambres convenable pour une cuisine, bâtisses dans le fond, et eau, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an et tous les autres clauses de sécurité usuelles. Dix pour cent comptant sera payé au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 mars—22 29—avril 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CHARMANT COTTAGE No 290 RUE HOWARD,

entre Calliope et Clio, avec trois terrains 76x125 pieds.

Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, rue Clio, entre Howard et Freret.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Freret, près Calliope, connue sous le nom de "Pickerie de Coton de Hemard," avec trois terrains.

Deux terrains de choix convenables pour y bâtir, coin des rues Calliope et Fréret, 50x112 pieds.

—Dans l'affaire de—

Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et autres.

Vente en partage. A l'encan, paiement comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, dossier No 31,859, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred Hemard et als, pour une vente en partage, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

Quinze terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 359, borné par les rues Calliope, Clio, Howard et Fréret, désignés par les Nos de 4 à 15, tous inclus, et les Nos 24, 25 et 26 qui sont attenants et mesurent comme suit, à savoir:

TERRAINS RUE CLIO.

Les terrains Nos 4 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun 25 pieds et 4 lignes de façade rue Clio, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Clio et Fréret.

BATISSES RUE FRERET.

Les terrains Nos 11, 12, 13 touchent aux terrains ci-dessus mentionnés à l'arrière, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Freret, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une bâtisse en briques à deux étages, servant d'entrepôt, où anciennement était établie une machine à compresser le coton et servant de Pickerie de coton, etc., et avant connu sous le nom de Pickerie Hemard.

Sur le terrain No 13 il y a une bâtisse en bois, ayant plusieurs chambres, citerne, etc.

Les terrains 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 25 pieds 4 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes; le terrain No 14 forme le coin des rues Calliope et Freret.

COTTAGE RUE HOWARD.

Les terrains Nos 24, 25 et 26 sont contigus les uns aux autres à l'arrière des terrains 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes. Le tout des mesures qui précèdent sont entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur les terrains 24, 25 et 26 consistent d'un joli cottage et demi en bois bien bâti et couvert en ardoises portant le numéro 290 rue Howard et un large corridor au centre, 6 grandes chambres bien aérées, manteaux de cheminée en marbre, installations de gaz partout, aussi une bâtisse à l'arrière avec 3 chambres, une grande écurie bien construite et remise, chambre à fourrage, etc., grande cour pavée et emballie, 2 citernes et hydrant, arbres fruitiers, etc., le tout dans un excellent état et valant $40 à $45 par mois. On peut être visité avec une permission des encanteurs.

DANS LE DEUXIEME DISTRICT.

Deux terrains dans le Deuxième District de cette ville, étant les Nos 1 et 2 du carré d'ilet No 21, borné par les rues Ste-Anne, Deuxième ou Rendon, Orléans et Lopez, mesurant, chacun, 30 pieds 9 pouces et 11 lignes de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 91 pieds 8 pouces et 7 lignes, sur une ligne de division entre les terrains 2 et 3, et 91 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Deuxième ou Rendon. Le terrain No 1 formant le coin des rues Ste-Anne et Deuxième ou Rendon, le tout mesure américaine.

Conditions—Comptant au paiement des titres. 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumant les taxes de 1891 en sus de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 mars—11 18 25 [illegible]—avril 8 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE.

PROPRIETE Dans le Garden District.

La Résidence Double à Deux Etages

Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance.

Rapportant un joli revenu.

Vente péremptoire à l'encan.

Succession de Veuve Jane Bogart.

No 31,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891, et signé le 5 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après à savoir—

La résidence double à deux étages Nos 136 et 138 rue Quatrième, au coin sud-ouest de la rue Constance, décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 129, borné par les rues Quatrième, Washington Constance et Magazine. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "O." "P." sur un plan dressé par Edgar Pilié, le 22 janvier 1891, et mesurant en mesure américaine, 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond, 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 129 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau ou portion de terre est composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, les deux lots figurant sur un plan de B. F. Nicholls daté le 8 avril 1846, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en bois à deux étages désignée par les numéros 136 et 138 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an sur baux et loyers.

Conditions de la vente—Comptant, ou sur termes de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en coupons égaux, payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantis par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les conditions et clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets en principal, intérêt, frais d'avocat et autres frais.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, sur et au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros Esq. notaire.
21 mars - 21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

A l'encan.

Dans l'affaire de Levêque et Jourdan vs. leurs créanciers.

No 25,290—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 2 avril 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, il sera vendu à l'encan—

Toutes les réclamations, comptes ouverts, billets, etc, dûs et devant à et appartenant à la raison insolvable de Levêque et Jourdan, d'après un inventaire enregistré.

Conditions de la vente—Comptant.
21 mars—21 28—avril 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 113 et 113 1/2, rue Gaiennie, entre Camp et Magazine.

A l'encan.

Succession de H. A. Bourgeois.

No 31,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] et signé le 20 mars 1891, il sera vendu à l'encan—

La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1/2 rue Gaiennie entre Camp et Magazine. Le terrain mesure 30 pieds 6 pouces de face, sur une Profondeur de 60 pieds au pied français. La propriété se trouve dans un voisinage bien bâti avec communications faciles aux affaires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, en billets d'acquéreur privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, plus 5 pour cent pour servir le paiement des billets [illegible] assurance et transfert de la police [illegible]. Les clauses usuelles de garanti. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1891 en sus du dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur la rue Poydras.

Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31,531—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tout les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Howard (anciennement Hevia) et Liberté (anciennement Girod), Lafayette (anciennement St-Paul) désigné comme lot No 3 de l'ilet No 22, le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE VERS LE FLEUVE,

Faisant face au grand débarcadère, rues Water et Tchoupitoulas entre Sorapuru et Première.

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Sorapuru et Première, désigné par la lettre B et mesurant 86 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 9 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur le côté attenant au lot "C" du côté de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes sur l'autre côté attenant au lot "A" le plus près de la rue Sorapuru, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste du prix de la vente à un et deux ans de crédit en parties égales garanties par des billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spécial et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891 et devant déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
3 mars—3 14 21 28—avril 4

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE DE SYNDIC.

Diamants, montres d'or et d'argent, chaînes d'or, épingles, bracelets, boucles d'oreilles et broches, pendules, argenterie et une variété de bijouterie élégante,

Dans l'affaire de

E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 31,873.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon F. A. Monroe, juge de la cour ci-dessus nommée, signé et daté le 17 mars 1891, je procéderai, MARDI, 31 mars 1891, commençant à 11 heures A. M., à la vente à l'encan en lots au gré des acquéreurs, au local No 101 rue Canal.

Le contenu entier de bijouterie, diamants, montres, pendules, coffre-fort en fer, installations, etc., livré par le dit insolvable, le tout d'après inventaire enregistré.

Aussi—Le droit d'occuper la moitié du rez-de-chaussée du dit local, No 101 rue Canal, jusqu'au 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Pour accommoder les acquéreurs, avis est par le présent donné que la vente du droit d'occupation aura lieu mercredi, 1er avril, à midi, au local mentionné, possession devant être donnée à la fin de la vente de bijouterie.

Avis du jour et de l'heure de la vente du coffre-fort en fer sera donné. Les objets seront en montre samedi et lundi précédant la vente.

STEPHEN J. DERBES, Syndic.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE AVENUE DE L'ESPLANADE,

—ENTRE LES—

Rues Royale et Chartres.

Succession de Mme J. A. Chalaron.

No 30,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° **La splendide résidence en briques** à trois étages No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 155.

Le lot de terre mesure 35 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, cabinets, lieux d'aisance et chambres à bain au second et troisième étages, toutes hautes et spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.

2° **Un certain lot de terre adjacent** et situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.

Conditions.— Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garanti usuelles, le pacte de non aliénation, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédure pour la forclusion de l'hypothèque, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente

Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 28—avril 4 11 18 25

Succession de Mme Mary J. Puinto.

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci après décrite, savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par [illegible] pardevant Jules Mossy, ancien notaire, dans l'ilet borné par les rues Remparts Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun mesure américaine, 29 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Curley.

No 31,781.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 10, rue Carondelet, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté du 28 février 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le cottage-résidence double en bois Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Erato et Calliope, [illegible]

Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large, [illegible] Erato en commun avec celle [illegible] et les lots adjacents.

La propriété est à proximité du centre des affaires des marchés, des écoles et de plusieurs lignes de chemins de fer urbains et est recommandée à ceux qui ont un petit capital à placer.

—AUSSI—

A 10 heures A. M. sur les lieux ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les biens meubles qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente

Acte de vente pardevant T. Wharton Collens, Esq. notaire public aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de construction, etc.

C. L. Levasseur vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 32,428.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 26 mars 1891, aux dates et heures ci dessous indiqués, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1891, dans la susdite affaire:

1° A 10 heures A. M., au coin des rues Dumaine et Prieur—Un lot de bois de construction.

2° A 10 heures 30 A. M., au coin Dumaine et Dauphine—Un lot de bois de charpente neuf, et des dalles (flags stones).

3° A 10 heures 45 A. M., au No 222 de la rue Dauphine, un lot de dalles et 3 escaliers de granit.

4° A 11 heures A. M., au No 243 de la rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, un lot de vieux bois de charpente.

5° A 11 heures 15 A. M., au No 259 de la rue Bourbon, un lot de bois de charpente.

6° A 11 heures 45 A. M., rue des Remparts, entre Kerlerec et Columbus, un lot de bois de charpente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14 15 18 21 26

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Propriété Rémunérative.

Résidences Doubles à Deux Etages

Nos 65 et 67 rue Derbigny, et 204 rue Conti près Derbigny.

Successions de M. et Mme John Jacob Burkhardt.

No 31,375—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 17 mars, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-dessous décrite, à savoir—

1° **La résidence en bois, double, à deux étages** et d'un bon rapport, Nos 65 et 67 rue Derbigny, près Conti, ayant 6 chambres, galerie de façade et citerne de chaque côté, allée de côté au No 65, une grande cour de côté au No 67, chacune bien pavée et se louant à raison de $28 par mois Le lot est décrit comme suit:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même Ilot, No 219, désigné par la lettre B sur le plan ci-dessus mentionné de Edgar Pilié, d'après lequel le dit lot B mesure mesure américaine, 50 pieds de face à la rue Derbigny 27 pieds sur une première profondeur sur le côté vers la rue Conti, de là 6 pieds 8 pouces sur une ligne courant vers la rue Bienville, de là 27 pieds à une ligne à l'arrière, lequel mesure 45 pieds 6 pouces, et 34 pieds de profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Bienville.

2° **Le cottage No 204 rue Conti,** contenant 3 chambres, hangars et grande cour de devant, et décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilots 219, borné par les rues Conti, Roman, Bienville et Derbigny, désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1890, et annexé à un inventaire fait pardevant F. J. Aleix, notaire, le 6 décembre 1890, dans l'affaire de la susdite succession, le dit lot "A" mesurant, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de cinquante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Loyer, $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25.

Propriété centrale de choix,

Nos 228, 228 1-2 et 230 rue Magasine, entre les rues Delord et St-Joseph.

Succession de Bernard Flynn.

No—, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1891 et rendu dans la susdite succession.

La bâtisse en briques substantielle, à un étage, centralement située, Nos 228, 228 1/2 et 230 rue Magazine, avec grand hangar devant, et contenant en tout 9 chambres dans la bâtisse principale et 6 chambres dans une bâtisse à deux étages détachée à l'arrière. 3 citernes vastes hangars, cours à l'arrière et corridors à chaque corps de logis. Le lot est connu comme le lot No 1 dans l'ilet borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et St-Joseph, d'après un plan par J. Pilié daté du 26 mai 1832, et déposé dans les archives de Felix de Armas [illegible] ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 50 pieds de face à la rue Magazine, sur 119 pieds 4 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles. [illegible]

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit [illegible]